

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 622-80061107

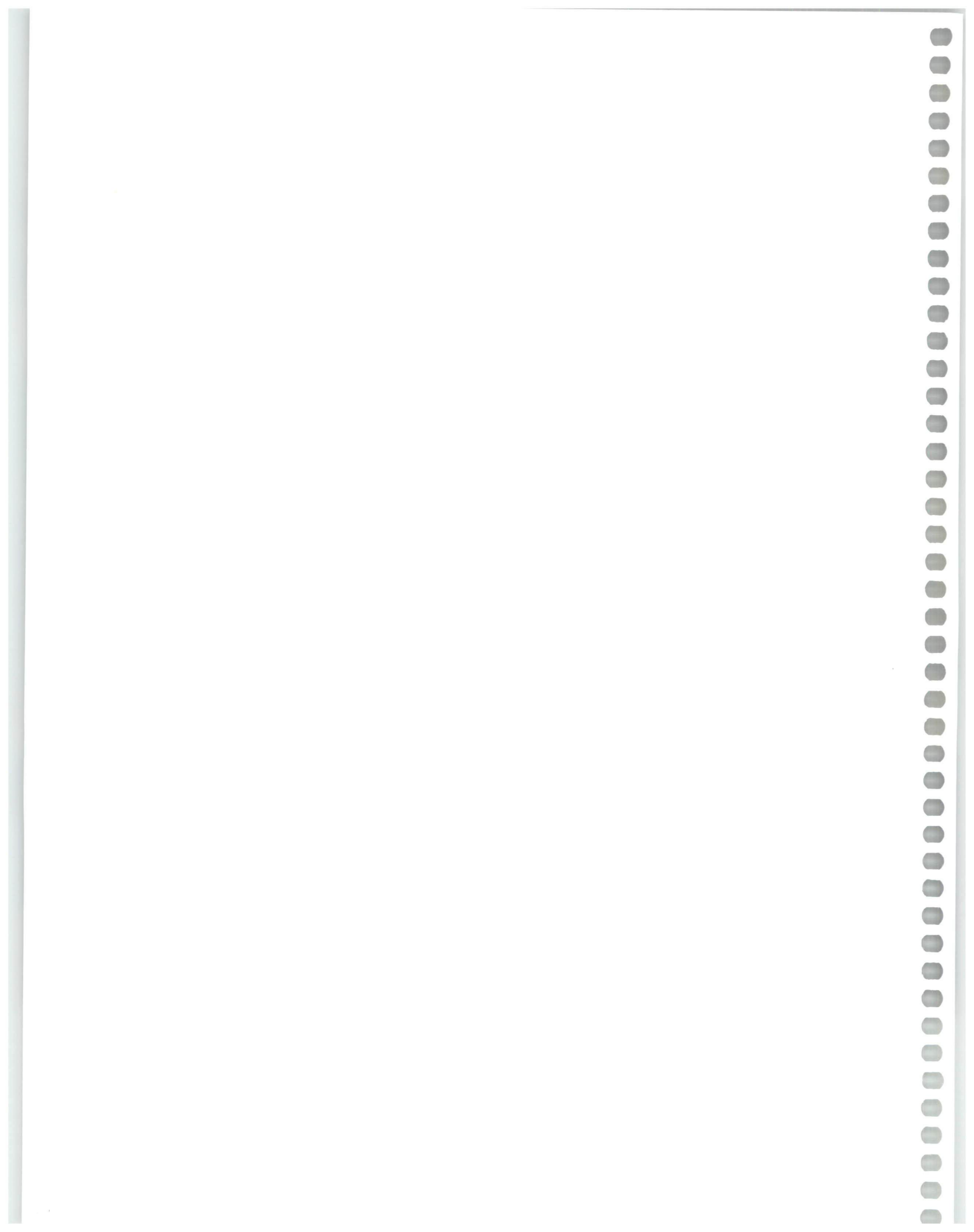
Rapport annuel de gestion 2005-2006

Ministère du Conseil exécutif

Photo : Danielle Lortie, Idéation


BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec  





Rapport annuel de gestion 2005-2006

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-13 : 978-2-550-48434-9
ISBN-10 : 2-550-48434-7

© **Gouvernement du Québec, 2006**

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2005-2006. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Charest

Québec, novembre 2006



Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

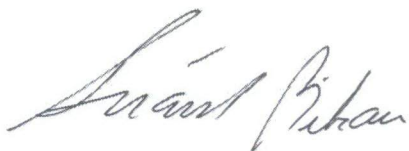
Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien à la prise de décision et la gouverne de l'État, la jeunesse, les affaires intergouvernementales canadiennes et la francophonie canadienne, les affaires autochtones, la réforme des institutions démocratiques, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il fait état des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, dans la *Déclaration de services aux citoyens* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*. Il rend compte des autres exigences que doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,



Gérard Bibeau

Québec, novembre 2006



Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif.....	9
Introduction.....	11
Présentation générale.....	13
Sommaire des principaux résultats.....	17
Section 1 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2005-2008</i> du ministère du Conseil exécutif	23
Orientation 1 : Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs	25
Orientation 2 : Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise	39
Orientation 3 : Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens	43
Orientation 4 : Renforcer la francophonie canadienne	51
Orientation 5 : Accompagner le développement des nations autochtones	55
Orientation 6 : Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics	61
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère du Conseil exécutif.....	65
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif	67
Les ressources humaines	69
Les ressources financières	72
Les ressources matérielles	75
Les ressources informationnelles	75
Section 4 – Autres exigences	77
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	79
Politique linguistique.....	80
Utilisation du français dans les technologies de l'information.....	80
Suivi des recommandations du Vérificateur général	81
Annexes.....	83
Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents	83
Annexe 2 – Indicateurs de gestion de l'organisation	87
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif.....	89



Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion.

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les résultats du *Plan stratégique 2005-2008* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2006.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en novembre 2006, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gérard Bibeau
Secrétaire général

Louis Borgeat
Secrétaire général associé à la législation

Jocelin Dumas
Secrétaire général associé aux priorités et aux projets stratégiques

André Fortier
Secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Camille Horth
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Marc Lacroix
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

André Maltais
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Marie Claire Ouellet
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Pleau
Secrétaire général associé auprès du secrétaire général

Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe à la jeunesse

Suzanne Giguère
Secrétaire adjointe au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et au Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

Michel Hamelin
Secrétaire adjoint au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Alain Lauzier
Secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Alain Parenteau
Greffier adjoint

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Ubald Gagné
Directeur général de l'administration p.i.

Suzanne Moffet
Directrice du Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, et cela pour chacune des six orientations alors retenues.
- La **deuxième section** présente les **résultats** liés à la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles).
- La **quatrième section** fait référence au suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe la composition des comités ministériels permanents, les indicateurs de gestion de l'organisation et l'organigramme du ministère du Conseil exécutif, au 31 mars 2006.



Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Le ministère du Conseil exécutif exerce ainsi principalement des fonctions de gouverne et de coordination. Il n'offre qu'exceptionnellement des services directs à la population. On comprendra ainsi que les indicateurs mesurant les résultats obtenus soient essentiellement de nature qualitative. Dans le cas des services offerts aux citoyens – tels les services aux jeunes –, il est possible d'évaluer les résultats à partir d'indicateurs quantitatifs.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif est double :

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement.
- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général est soutenu par le Secrétariat général et le Greffe du Conseil exécutif. Le Secrétariat général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le Greffe du Conseil exécutif traite des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres et s'occupe de leur conservation après l'adoption.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques,
- le Secrétariat à la législation,
- les Secrétariats des trois comités ministériels permanents (développement social, éducatif et culturel, prospérité économique et développement durable, décentralisation et régions),
- le Secrétariat à la communication gouvernementale,
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs des activités de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers.

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.

- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec assure les travaux permettant au gouvernement d'effectuer les nominations à l'Ordre national du Québec.

Les travaux de l'ensemble du ministère du Conseil exécutif sont soutenus par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel, tout en s'assurant de la conformité des activités du ministère avec la réglementation en vigueur.



Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère

Orientation 1		
Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une vision et des priorités partagées		
Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité	Soutien dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales; secrétariat des comités ministériels permanents.	p. 23
Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités	Soutien aux initiatives visant à consulter les citoyens sur le contenu des politiques et projets de loi; dialogue et ententes avec les populations autochtones; reconnaissance de citoyens à l'Ordre national du Québec.	p. 23
Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations	Finalisation de treize des trente mandats formulés lors du Forum des générations.	p. 25
Axe d'intervention : Une cohérence et une coordination efficace de l'action		
S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales	Soutien des travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, des comités ministériels permanents; appui à l'élaboration de politiques gouvernementales.	p. 26
Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables	Mise en œuvre d'un processus décisionnel exigeant permettant de bien mesurer les impacts financiers des mesures proposées et leur adéquation avec les besoins identifiés.	p. 27
Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement	Suivi des priorités et des dossiers stratégiques; responsabilité en matière de planification stratégique des ministères; gestion du réseau de veille.	p. 27
Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale	Regroupement des directions de communication des ministères sous l'autorité de la secrétaire générale associée.	p. 28
Axe d'intervention : Une mobilisation pour transformer l'État		
Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État	Suivi du Forum des générations; consultation des citoyens sur le contenu de politiques et de projets de loi.	p. 29
Contribuer à la modernisation de l'État	Échanges du secrétaire général avec la haute fonction publique; appui à la mise en place de l'Agence des partenariats public-privé, du Centre de services partagés, de Services Québec; examen des organismes du gouvernement.	p. 29
Améliorer encore davantage la gouvernance des sociétés d'État	Participation à l'élaboration de l'énoncé de politique <i>Moderniser la gouvernance des sociétés d'État</i> .	p. 30
Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire des citoyens et des entreprises	Mise en œuvre de la politique gouvernementale et du Plan d'action <i>Simplifier la vie des entreprises</i> .	p. 31
Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines	Planification pluriannuelle de la main-d'œuvre pour les années 2005-2008.	p. 32

Orientation 1		
Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante		
Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales	Activités de formation et rencontres ciblées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur, centrées sur les priorités gouvernementales.	p. 33
Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État	Organisation de sessions d'accueil; programme de mentorat; offre d'une nouvelle formation en gouvernance.	p. 33
Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité	Adoption par l'ensemble des organismes visés d'un code d'éthique et de déontologie; traitement des questions liées à l'éthique et à la déontologie; sessions de formation et de sensibilisation.	p. 34
Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur	Légère hausse de la représentation des groupes cibles; amélioration de la représentation féminine.	p. 35

Orientation 2		
Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009		
Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée	Élaboration et publication de la <i>Stratégie d'action jeunesse 2006-2009</i> .	p. 37
Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions	Relations continues avec les principaux ministères concernés par la jeunesse; participation à l'élaboration et au suivi des actions concernant la jeunesse.	p. 38
Axe d'intervention : Le portail jeunesse « Espace J »		
S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés	Mise en ligne du portail jeunesse « Espace J »; amorce de la Phase II visant à offrir aux jeunes et aux intervenants une information gouvernementale et ministérielle enrichie.	p. 39
Axe d'intervention : Le défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé	Développement d'outils pédagogiques; préparation d'un portfolio sur les meilleures expériences en entrepreneuriat; intégration de l'entrepreneuriat dans le projet éducatif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.	p. 40

Orientation 3		
Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada	Participation à 107 réunions intergouvernementales; assistance et conseil au premier ministre pour trois rencontres du Conseil de la fédération.	p. 41
Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires	Négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 82 ententes.	p. 42
Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun	Mise en œuvre du plan de travail sur le commerce intérieur élaboré par le Conseil de la fédération; présidence des forums des représentants et des ministres responsables du commerce intérieur jusqu'en décembre 2005.	p. 43
Axe d'intervention : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle		
Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien	Participation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes à des forums abordant la position du Québec relativement au fédéralisme canadien.	p. 44
Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien	Analyse des politiques des autres gouvernements et des projets de loi fédéraux; participation au suivi des enjeux frontaliers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec.	p. 45
Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel	Suivi des travaux en cours à Ottawa susceptibles de comporter des incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles.	p. 45
Axe d'intervention : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec		
Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal	Collaboration à la préparation des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre pour corriger la question du déséquilibre fiscal.	p. 46
Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières	Appui aux ministères chargés de la négociation d'ententes sectorielles visant à assurer l'autonomie du Québec dans la mise en œuvre des initiatives fédérales – telle l' <i>Entente relative au transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence</i> .	p. 46
Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération	Soutien au premier ministre pour la rencontre tripartite sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle; contribution à l'organisation du <i>Sommet sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle</i> .	p. 47

Orientation 4
Renforcer la francophonie canadienne

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français		
Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadienne	Administration des programmes existants; réflexions en cours sur la nouvelle <i>Politique du Québec en matière de francophonie canadienne</i> .	p. 49
Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois	Participation à la création d'un comité de travail ministériel canadien; signature d'ententes bilatérales en matière de francophonie avec plusieurs provinces.	p. 51
Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale	Poursuite des travaux de réflexion menant à la création du Centre de la francophonie dans les Amériques.	p. 51

Orientation 5
Accompagner le développement des nations autochtones

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones		
Organiser et tenir un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations	Organisation du Forum tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006.	p. 53
Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Consolidation des acquis; élargissement du nombre d'interlocuteurs autochtones.	p. 53
Axe d'intervention : Des droits à clarifier		
Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale	Reprise des discussions avec un certain nombre de communautés.	p. 54
Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux	Négociation avec les Innus et les Attikameks.	p. 54
Axe d'intervention : Des actions gouvernementales coordonnées		
Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus	Suivi du travail accompli depuis la mise en place du Conseil conjoint des élus.	p. 55
Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement	Négociations avec les Cris, révision de <i>La paix des braves</i> en matière forestière; conclusion de nouvelles ententes.	p. 55
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises	Mise en œuvre des soutiens du gouvernement du Québec.	p. 57
Axe d'intervention : Une meilleure information aux citoyens		
Informar la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Activités de communication ciblées visant à faire connaître les dossiers de la négociation.	p. 58

Orientation 6

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques		
Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative	Soutien aux travaux parlementaires analysant la <i>Loi électorale</i> ; appui au Comité citoyen formé à cet effet.	p. 59
Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés	Soutien aux travaux de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire et du Comité de travail sur l'éthique et la déontologie parlementaires.	p. 60
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels		
Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels	Soutien aux travaux parlementaires consécutifs au dépôt du <i>Projet de loi n°86</i> ; élaboration de deux ébauches de politiques.	p. 61
Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes	Élaboration d'avis aux ministères et organismes sur les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets.	p. 62
Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels	Travaux d'analyse et d'expertise de différents projets en matière de prestation électronique de services soumis auprès des instances décisionnelles du gouvernement.	p. 62



Section 1 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif, déposé au printemps 2005, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période (voir http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan_strategique_2005-2008.pdf). C'est aussi de ce plan que découlent les engagements pris dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006* (consulter http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/budget/05-06/05-06_vol3.pdf).

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2005-2006 par le ministère du Conseil exécutif en regard des engagements pris dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations du plan stratégique, soit :

- agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs;
- créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise;
- défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens;
- renforcer la francophonie canadienne;
- accompagner le développement des nations autochtones;
- contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.



Orientation 1

Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette première orientation a conduit à la formulation de quatre axes d'intervention puis de seize objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une vision et des priorités partagées

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Initiatives de discussion avec les citoyens (nature et impact)

OBJECTIF : Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales pour les sessions parlementaires de l'automne 2005 et de l'hiver 2006. À cette fin, le ministère a accompagné l'exercice de priorisation du gouvernement et l'élaboration du calendrier de mise en œuvre des dossiers considérés comme stratégiques et structurants. Le ministère a conseillé le premier ministre lors de l'élaboration du *Discours inaugural* de la deuxième session de la 37^e législature, prononcé devant l'Assemblée nationale le 14 mars 2006.

Le ministère assume le secrétariat des comités ministériels permanents, dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres et ayant trait au développement social, éducatif et culturel, à la prospérité économique et au développement durable, ainsi qu'à la décentralisation et aux régions. Le ministère a ainsi accompagné la définition et la mise en œuvre de nombreuses initiatives reliées aux travaux de ces comités.

OBJECTIF : Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités

RÉSULTATS :

Le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu des politiques en cours d'élaboration. En 2005-2006, des commissions parlementaires ont ainsi été tenues sur la politique du médicament, le secteur énergétique au Québec, les véhicules hors route, la sécurité alimentaire, le patrimoine religieux, la diversité des expressions culturelles et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le ministère a également accompagné la discussion en commission parlementaire des projets de loi déposés par le gouvernement à l'Assemblée nationale, tels les projets de loi sur l'avenir des services de santé, le financement des régimes de retraite, les services de garde éducatifs, la protection de la jeunesse, le développement durable, le tabac, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Forestier en chef ainsi que les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

En raison des responsabilités particulières qu'il assume dans les domaines de la jeunesse, de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, le ministère a été directement impliqué dans la consultation sur la *Stratégie d'action jeunesse*, dans la consultation générale sur l'avant-projet de loi sur la *Loi électorale* ainsi que dans la consultation sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tout au long de l'année, le ministère a favorisé le maintien du dialogue et l'élaboration d'ententes avec les populations autochtones, dans le but d'accroître leur contribution au développement du Québec tout en améliorant leurs conditions de vie. Les discussions engagées avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi qu'avec plusieurs communautés innues sont abordées plus loin, avec la mise en œuvre de l'orientation du plan stratégique consacrée à l'accompagnement du développement des nations autochtones¹.

Le ministère a apporté son appui à une consultation des citoyens sur les questions liées à la démographie (opération « Choc 2013 »).

Le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens qui se distinguent par leurs actions et leurs initiatives en assurant la permanence de l'Ordre national du Québec et en soutenant le Conseil de l'Ordre. Le ministère est responsable de la promotion et du développement de l'institution honorifique la plus prestigieuse du gouvernement du Québec. Cette responsabilité est assurée par le Secrétariat de l'Ordre national du Québec.

- En 2005-2006, le ministère a analysé 239 candidatures et respecté toutes les échéances prévues à son calendrier annuel d'activités, permettant ainsi au gouvernement de procéder à la nomination de 43 nouveaux membres à l'Ordre national du Québec. La cérémonie annuelle de remise des insignes a eu lieu le 22 juin 2005 à l'Hôtel du Parlement. Deux personnalités étrangères ont également reçu les insignes de l'Ordre lors de cérémonies particulières.
- En vue d'accroître la notoriété et la visibilité de l'Ordre, sa présence a été accrue sur la scène publique québécoise et diverses initiatives ont été engagées pour créer une vie institutionnelle. Le vingtième anniversaire de l'Ordre national du Québec a été souligné dans tous les documents produits par le Secrétariat, de même que par une exposition présentée dans le hall de l'Hôtel du Parlement lors de la cérémonie annuelle tenue le 22 juin 2005.

¹ Voir page 55.

OBJECTIF : Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations

RÉSULTATS :

Trente mandats avaient été formulés lors du Forum des générations, tenu du 12 au 14 octobre 2004. Au 31 mars 2005, sept de ces mandats avaient été menés à terme. En 2005-2006, le ministère du Conseil exécutif a assuré la finalisation de treize autres de ces mandats, de telle sorte qu'au 31 mars 2006, vingt des trente mandats énoncés lors du Forum des générations étaient remplis. Le ministère a effectué le suivi des dix autres mandats. Au 1^{er} novembre 2006, sept de ces mandats étaient réalisés, et les mandats restants devraient être menés à terme en 2006-2007.

Le suivi du Forum des générations et des mandats qui en étaient issus a été effectué avec la collaboration des répondants identifiés dans chacun des ministères et organismes concernés. Le ministère a soutenu l'adjoint parlementaire du premier ministre dans la coordination globale de ce suivi.

AXE D'INTERVENTION : Une cohérence et une coordination efficace de l'action

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Mesure de la perception des messages gouvernementaux

OBJECTIF : S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a assuré la cohérence des politiques avec les priorités gouvernementales en soutenant les travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et des comités ministériels permanents.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le ministère a traité 271 mémoires et assuré la prise de 1 290 décrets, dont 163 visaient l'édiction ou l'approbation de règlements. Le traitement des mémoires inclut les avis émis par les secrétariats des comités ministériels, ainsi que les demandes d'avis transmises aux ministères et organismes. Le ministère a collaboré à la tenue des séances du Conseil des ministres et rédigé les décisions à l'égard des mémoires et projets de décret.

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation, qui a tenu 27 réunions et rendu 70 décisions. Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen de 51 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à 19 projets de loi déjà présentés et, enfin, à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le ministère a par ailleurs participé à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux produits par d'autres ministères. On peut notamment mentionner à cet égard :

- la nouvelle stratégie énergétique,
- l'énoncé de politique sur la gouvernance des sociétés d'État,
- l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013,
- la stratégie de développement économique *L'Avantage québécois*,
- le plan d'action sur les changements climatiques,
- la politique québécoise du transport collectif.

OBJECTIF : Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables

Le ministère a mis en œuvre le processus décisionnel exigeant défini par le Conseil des ministres afin de bien mesurer les impacts financiers des mesures proposées et de vérifier leur adéquation avec les besoins identifiés. Dans son soutien aux travaux du Conseil des ministres, le ministère s'est ainsi assuré que les programmes et services gouvernementaux répondent aux besoins de la collectivité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Le ministère a participé à la production de documents concernant les finances publiques, dans le cadre des négociations avec les employés de l'État.

OBJECTIF : Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement

RÉSULTATS :

Le ministère a procédé à un suivi rigoureux et détaillé des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement.

- Le ministère a procédé à un suivi des énoncés du *Discours inaugural* de la première session de la 37^e législature, notamment en soutenant les travaux du Comité des priorités.
- Le ministère a appuyé les travaux de plusieurs comités ministériels ad hoc mis en place afin de donner suite à des priorités gouvernementales.

Le ministère a collaboré avec différents ministères et organismes afin d'assurer le traitement de certains de ces dossiers stratégiques. De façon continue, le ministère fournit au premier ministre une documentation permettant de suivre la mise en œuvre des priorités et des dossiers stratégiques, dans l'ensemble du Québec comme dans chacune des régions, ainsi que de dresser un bilan de l'action gouvernementale.

Pour les dossiers liés aux questions démographiques, le ministère a entamé une compilation de l'ensemble des actions engagées par les ministères et organismes, tout en effectuant un suivi du dossier démographique à l'étranger.

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de la planification stratégique des ministères.

- Afin de s'assurer de la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales dans les plans stratégiques, le ministère a convoqué et effectué 32 rencontres de concertation et de coordination avec les dirigeants des ministères et organismes.
- Ces rencontres ont conduit à l'approbation par le gouvernement et au dépôt des plans stratégiques à l'Assemblée nationale les 10 et 11 mai 2005.

Le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Afin de renforcer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, quatre numéros du bulletin de veille *Prospective* ont été édités et diffusés à 1 068 lecteurs. Cette publication vise à partager avec la communauté gouvernementale les résultats de recherche du Réseau de veille.
- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et organismes et d'assurer la formation continue des quelque 450 veilleurs gouvernementaux, le ministère a conçu et animé des activités ciblées en lien avec les orientations gouvernementales. Un total de 205 personnes y ont participé.
- En appui à une gouverne efficace et proactive, onze bulletins de veille stratégique et 48 documents relatifs aux priorités ministérielles ont été produits et acheminés aux autorités ministérielles.

OBJECTIF : Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale

RÉSULTATS :

Le 1^{er} février 2006, en vertu d'un décret gouvernemental, les vingt-deux directions de communication d'autant de ministères ont été regroupées au ministère du Conseil exécutif sous l'autorité de la secrétaire générale associée. Le ministère s'est vu confier la responsabilité de coordonner les efforts de communication. Le souci d'une meilleure coordination des communications gouvernementales est à l'origine de cette importante décision, qui ouvre la voie à des actions plus efficaces et plus cohérentes en ce domaine.

Dans son rôle de coordination des communications gouvernementales, le ministère du Conseil exécutif a traité 211 demandes provenant des ministères et organismes en vue de l'émission d'avis de pertinence relatifs à la réalisation de leurs activités de communication. De plus, le ministère a analysé 679 projets de communication des ministères et organismes afin d'y établir la participation du gouvernement et de convenir avec les ministères et organismes d'une position gouvernementale commune.

Toujours en 2005-2006, le ministère a mené plusieurs réalisations en matière de communication, dont :

- l'élaboration du plan de communication de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*,
- l'amélioration de l'accessibilité de tous les sites du ministère, en particulier à l'intention des personnes handicapées.

L'intérêt soulevé par les initiatives touchant la présence du ministère sur Internet constitue une mesure de l'amélioration de la perception des messages gouvernementaux.

AXE D'INTERVENTION : Une mobilisation pour transformer l'État

Indicateurs :

- Initiatives de discussions sur la transformation de l'État avec les leaders socioéconomiques et la population (nature et impact)
- Participation au plan de modernisation (nature et impact)
- Modifications apportées à la gouverne des sociétés d'État (nature et impact)
- Allègement apporté au fardeau réglementaire (nature et impact)
- Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (objectifs et mise en œuvre)

OBJECTIF : Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État

RÉSULTATS :

Les travaux effectués dans le cadre du suivi du Forum des générations² ont permis de poursuivre les débats et discussions engagés concernant la transformation de l'État. En particulier, le ministère a soutenu les travaux des huit équipes de travail mises sur pied en décembre 2004 dans le but de poursuivre la réflexion sur certains thèmes jugés prioritaires. Toutes les équipes qui devaient remettre un rapport de travail l'ont fait en 2005-2006.

Tel qu'indiqué précédemment³, le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques ou sur des projets de loi visant la transformation de l'État, tels le projet de loi sur l'avenir des services de santé et le projet de loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

OBJECTIF : Contribuer à la modernisation de l'État

Dans le cadre de ses activités de représentation, le secrétaire général a poursuivi et approfondi les échanges sur la transformation de l'État avec les représentants des organismes rencontrés. Le secrétaire général a notamment établi un dialogue continu sur la transformation de l'État lors des rencontres avec les sous-ministres, la haute fonction publique, les directeurs généraux de l'administration du gouvernement du Québec, les hauts fonctionnaires et dirigeants d'organismes inscrits au Collège des administrateurs de sociétés et à l'occasion des sessions d'accueil offertes aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur.

Le ministère a participé à la mise en place de l'Agence des partenariats public-privé, du Centre de services partagés et de Services Québec.

² Voir ci-dessus, page 27.

³ Voir ci-dessus, page 25.

Le ministère a soutenu les travaux du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006, de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances. Ce groupe a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan de modernisation 2004-2007*. Le groupe a examiné le rôle et les activités de 58 organismes désignés par le gouvernement.

Le ministère a contribué à la préparation de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le ministère a fourni son appui à l'implantation du gouvernement en ligne.

- Le ministère a développé et mis en ligne le portail jeunesse « Espace J », dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* (voir sur Internet <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2006-2009.pdf>).
- Le ministère a élaboré le *Répertoire du personnel de la haute direction des ministères et organismes* ainsi que divers documents relatifs à l'éthique et à la déontologie applicables aux titulaires d'un emploi supérieur.

Sur le plan des mécanismes internes d'information, sept bulletins d'information électroniques ont été acheminés à l'ensemble des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, soit à plus de 700 personnes en 2005-2006. Des travaux ont été menés en vue de la création prochaine d'un site Web exclusivement destiné aux titulaires d'un emploi supérieur, afin de faciliter le partage de renseignements entre le ministère du Conseil exécutif et la haute direction des ministères et organismes.

Une analyse des processus reliés à la nomination des titulaires d'un emploi supérieur a été réalisée et de nouvelles façons de faire ont été mises en place, appuyées par les nouvelles technologies de l'information.

OBJECTIF : Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État

RÉSULTATS :

Le ministère a été directement responsable, avec le ministère des Finances, de la rédaction de l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* ainsi que d'un projet de loi. L'énoncé de politique a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances le 6 avril 2006. On peut consulter l'énoncé de politique sur Internet, à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca/fr/documents/publications/PDF/Moderniser_GouvernanceEtat.pdf

Par ailleurs, le ministère s'est associé au Collège des administrateurs de sociétés pour offrir aux membres de sociétés d'État et d'organismes publics une formation en gouvernance. En date du 31 mars 2006, 58 membres de conseils d'administration de sociétés d'État et d'organismes publics s'étaient inscrits à cette formation.

OBJECTIF : Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises

RÉSULTATS :

Au cours de l'exercice 2005-2006, le ministère a mis en œuvre la politique gouvernementale (règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire) et le Plan d'action *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* (voir sur Internet : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/mdercontent/000021780000/upload/publications/pdf/plan_action/pl_n_action_entrep.pdf). En décembre 2005, le ministère a soumis au gouvernement un premier rapport de la mise en œuvre de la politique et du Plan d'action gouvernemental (voir sur Internet : http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/allégement_etat_avancement.pdf).

Toujours en décembre 2005, le ministère a soumis au gouvernement un rapport sur les résultats obtenus au regard de deux objectifs gouvernementaux portant sur la période 2001-2004, à savoir un moratoire sur la croissance des exigences réglementaires et une réduction de 20 % entre 2001 et 2004 du coût des formalités imposées aux entreprises. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet du ministère (http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/allégement_resultats_atteints.pdf).

Deux nouveaux objectifs ont été fixés en matière d'allégement réglementaire : une nouvelle cible de réduction de 20 % du coût des formalités a été fixée à l'horizon 2010, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'Avantage québécois* (stratégie rendue publique en octobre 2005, <http://www.avantagequebecois.com/objectif/index.html>), tandis que le Plan d'action gouvernemental en allégement réglementaire comporte l'imposition d'un moratoire sur l'accroissement du volume des formalités administratives de 2004 à 2007. En mars 2006, le ministère a amorcé une démarche de suivi des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs, en collaboration avec les ministères et organismes visés.

Deux rencontres du groupe des répondants gouvernementaux en allégement réglementaire ont été tenues. Ce groupe est formé de représentants de 16 ministères et de 19 organismes. Il a pour mandat de soutenir les initiatives gouvernementales et de présenter l'état d'avancement des réalisations en allégement réglementaire et administratif au sein des ministères et organismes.

Le ministère a assuré la participation du Québec aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme réglementaire et du Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie.

Le ministère a réalisé des activités de veille concernant l'allégement réglementaire et administratif. En particulier, le ministère a procédé à l'édition d'un bulletin, transmis par voie électronique à 200 abonnés dans les ministères et les organismes. Cette publication constitue un moyen de sensibilisation au respect des orientations gouvernementales en la matière. Le bulletin (intitulé *L'allégement réglementaire*) est également disponible sur le site Internet du ministère (<http://www.mce.gouv.qc.ca/allégement/index.htm>).

OBJECTIF : Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines

RÉSULTATS :

Tel qu'indiqué précédemment, le ministère a facilité les changements souhaités au sein de l'État en participant à la mise en place de l'Agence des partenariats public-privé, du Centre de services partagés et de Services Québec⁴.

Par ailleurs, le ministère a procédé à la planification pluriannuelle de sa main-d'œuvre pour les années 2005-2008. Pour ce faire, le ministère a invité l'ensemble des unités à participer au processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. Le ministère a associé ses gestionnaires et ses répondants ministériels à l'analyse de la vulnérabilité de ses composantes organisationnelles dans le contexte des nombreux départs à la retraite anticipés. Le ministère a déployé des mesures afin d'assurer la relève nécessaire à la réalisation de sa mission.

En 2005-2006, les activités de développement des ressources humaines ont été axées principalement sur la gestion des ressources humaines, la communication orale et écrite – tant en français qu'en anglais –, la bureautique et l'informatique. Le ministère a offert également au nouveau personnel des sessions d'accueil et d'information relatives aux particularités de son organisation et aux responsabilités qui lui sont dévolues.

⁴ Voir ci-dessus, page 31.

AXE D'INTERVENTION : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante

Indicateur :

- Initiatives concernant la haute fonction publique (nature et impact)

OBJECTIF : Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

De nouvelles activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres ont été offertes aux diverses clientèles qui composent la haute fonction publique.

- Les *Petits-déjeuners du secrétaire général* ont permis à 121 participants d'échanger sur des enjeux stratégiques.
- Les *Rendez-vous informels des sous-ministres* se sont tenus à 15 reprises et ont favorisé le maillage des sous-ministres.
- Sept *Cercles des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes* ont permis de sensibiliser près de 700 participants à des sujets reliés aux priorités gouvernementales.
- Quatre *séminaires de mise à niveau des compétences* et deux *séminaires sur les priorités gouvernementales* ont rejoint respectivement 222 et 127 titulaires.
- Un total de 452 titulaires ont participé à deux *Rencontres avec le secrétaire général* portant sur le bilan des activités, les priorités et les attentes.
- Le secrétaire général a également sensibilisé les hauts fonctionnaires aux priorités gouvernementales lors des deux *sessions d'accueil* organisées à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur.

OBJECTIF : Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État

RÉSULTATS :

Les deux *sessions d'accueil* offertes en 2005-2006 aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur comprenaient plusieurs interventions destinées à soutenir les hauts fonctionnaires dans la mise en œuvre des changements au sein de l'État. Le ministère a organisé une *formation pour les nouveaux membres des tribunaux administratifs*. Le *Programme de mentorat* a rejoint 80 participants.

Tel que déjà indiqué⁵, le ministère s'est associé au Collège des administrateurs de sociétés pour offrir une formation en gouvernance aux membres des conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics. Au cours de la même période, le ministère et le Collège des administrateurs de sociétés ont soutenu les travaux d'un comité de travail visant à améliorer les activités de promotion du Collège et à adapter le programme de formation à la clientèle des organismes publics.

Un nouveau *Programme de soutien à la personne* est offert aux titulaires depuis janvier 2006. Il a comme objectif d'aider les titulaires à solutionner les difficultés qui pourraient avoir un impact sur eux ou sur leur rendement au travail.

En 2005-2006, plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin de dégager des orientations relatives à la gestion du rendement des titulaires d'un emploi supérieur, à la reconnaissance formelle et à la relève. Ces groupes de travail sont principalement composés de sous-ministres, de sous-ministres adjoints et de dirigeants d'organismes. Des actions concrètes sont déjà mises de l'avant en matière de gestion du rendement et de reconnaissance.

OBJECTIF : Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité

RÉSULTATS :

Au 31 mars 2006, la quasi-totalité des quelque 175 organismes et entreprises du gouvernement visés par l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avaient satisfait à cette obligation ou étaient sur le point d'y donner suite.

Le ministère a traité plusieurs demandes d'information de diverses sources sur l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs d'État. Certaines questions ont nécessité une étude approfondie et ont conduit à une opinion juridique explicite. De plus, les cas de certains titulaires d'un emploi supérieur ont fait l'objet d'un examen relatif à l'éthique et à la déontologie.

Au cours de la dernière année, le ministère a poursuivi ses efforts de systématisation de certaines de ses pratiques en matière d'éthique. C'est ainsi que le rappel des règles déontologiques applicables, qui concernait tous les nouveaux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, vise également désormais les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel.

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère du Conseil exécutif a participé activement aux travaux du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique. Ce réseau est notamment appelé à faire circuler l'information pertinente en matière d'éthique dans les ministères et organismes. Il doit également y susciter l'avancement de la réflexion à ce sujet. Le ministère a collaboré aux travaux du réseau visant à dresser un bilan de l'état d'avancement des travaux en matière d'éthique dans la fonction publique. Ce bilan a fait l'objet d'une présentation devant le Forum des sous-ministres, le Forum des dirigeants des grands organismes de la fonction publique et le Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes.

⁵ Voir ci-dessus, page 32.

Le ministère a collaboré à des sessions de formation et de sensibilisation d'employés de l'administration publique. L'éthique a ainsi constitué l'un des thèmes discutés dans le cadre de la journée d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur. Le ministère a mis au point une session de formation sur l'éthique et la déontologie pour les nouveaux membres des tribunaux administratifs, en collaboration avec le Conseil de la justice administrative.

Le ministère est entré en rapport avec plusieurs organismes et entreprises du gouvernement afin de les informer de leurs obligations en matière d'éthique. Il a joué un rôle-conseil auprès de ces organismes et entreprises ainsi qu'auprès des ministères.

Le ministère a communiqué avec 70 organismes gouvernementaux dont le personnel n'est pas régi par la *Loi sur la fonction publique*, afin de les inciter à diffuser dans leur organisation la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* et de leur rappeler l'importance que leurs employés soient régis par un code d'éthique et de déontologie contenant des normes analogues à celles en vigueur dans la fonction publique.

OBJECTIF : Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le *Plan de modernisation 2004-2007* pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ». Ces efforts se sont traduits par des résultats encourageants.

- Parmi les titulaires d'un emploi supérieur, on note en 2005-2006 une légère hausse de la représentation des groupes cibles (membres des communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées). Concernant les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 10,2 % à 11,5 %, alors que la proportion parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est demeurée aux environs de 6 %.
- Pour ce qui est de la représentation féminine, on constate également une légère augmentation.
 - La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 30,8 % à 32,2 %.
 - Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, leur proportion s'est maintenue à 36,5 %. On note toutefois un accroissement significatif parmi les sous-ministres et les sous-ministres adjoints ou associés, dont la proportion de femmes est passée de 30,3 % à 33,1 % – ce qui constitue un sommet inégalé à ce chapitre. On peut maintenant affirmer que les femmes occupent un emploi supérieur sur trois à la haute direction des ministères.



Orientation 2

Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette deuxième orientation a été explicitée sous la forme de trois axes d'intervention, à partir desquels ont été identifiés des objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de chacun de ces trois axes d'intervention et des quatre objectifs qui en découlent.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la jeunesse, placé sous l'autorité du premier ministre, également responsable des dossiers jeunesse.

AXE D'INTERVENTION : La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009

Indicateurs :

- État de réalisation des mesures identifiées dans la *Stratégie d'action jeunesse*
- Niveau de contribution des acteurs des différents secteurs d'intervention
- Situation du soutien aux jeunes, état de leur santé et de leur bien-être, intégration professionnelle, réussite éducative et place des jeunes dans la société

OBJECTIF : Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a élaboré la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, en collaboration avec les principaux ministères et organismes gouvernementaux intervenant auprès des jeunes. Cette stratégie a été conçue à partir d'une vaste consultation réalisée sur la base d'un document permettant aux groupes comme aux individus de faire valoir leurs points de vue par rapport à la jeunesse québécoise (on peut prendre connaissance du document à l'adresse Internet suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/strategie_consultation.pdf).

- Dans un premier temps, 423 personnes et groupes ont été en mesure de transmettre au gouvernement leurs commentaires et suggestions, en soumettant un mémoire ou en remplissant un questionnaire en ligne.
- Dans un deuxième temps, 25 journées de consultation tenues dans toutes les régions du Québec ont permis de rencontrer 380 groupes et plus de 1 200 jeunes, qui ont pu faire valoir leurs idées et partager leurs préoccupations.

La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* a été rendue publique le 29 mars 2006. Elle repose sur cinq orientations :

- améliorer la santé et le bien-être,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser l'insertion professionnelle,
- accroître la présence des jeunes dans la société,
- améliorer le soutien offert aux jeunes.

Pour chacune de ces orientations, le gouvernement propose des choix stratégiques et des cibles à atteindre, de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes. Par ailleurs, la stratégie contient 80 mesures dont plusieurs nécessitent de nouveaux investissements s'élevant à plus de 110 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Pour plusieurs mesures, les responsables et les partenaires sont clairement identifiés ainsi que des indicateurs de résultats permettant de juger de leur efficacité.

Le suivi et l'évaluation de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* seront effectués en collaboration avec un comité interministériel composé de représentants des principaux ministères et organismes concernés par les jeunes et par un comité formé des principaux partenaires non gouvernementaux.

On peut consulter la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* à l'adresse Internet suivante : <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/>.

OBJECTIF : Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions

RÉSULTATS :

Le ministère a coordonné les travaux du Comité interministériel de la *Stratégie d'action jeunesse*. Il a participé activement aux comités et groupes de travail interministériels chargés de l'élaboration et du suivi des actions gouvernementales ayant trait à l'éducation, à la santé, à la famille, à l'emploi, à l'action communautaire, aux communautés culturelles, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la condition féminine, aux Autochtones, au développement durable, à la culture, au tourisme et à la recherche.

Le ministère a collaboré à des tables de concertation non gouvernementales, notamment au Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec. Il a coopéré à l'élaboration et à la mise en œuvre d'ententes qui contribueront à améliorer la complémentarité et la cohérence des services gouvernementaux, en particulier de ceux qui sont offerts aux jeunes en difficulté.

AXE D'INTERVENTION : Le portail jeunesse « Espace J »

Indicateurs :

- Nombre de fiches d'information et de services jeunesse présentés sur le site
- Nombre de visiteurs sur le site
- Niveau de satisfaction de la clientèle

OBJECTIF : **S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés**

RÉSULTATS :

Le portail jeunesse « Espace J » a été mis en ligne le 20 avril 2005 et lancé le 28 avril 2006 lors de la publication du document de consultation de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. En plus des services offerts aux jeunes de toutes les régions du Québec, le portail offre une multitude d'informations concernant les jeunes – telles des actualités, des activités, des chroniques, des statistiques et des portraits de jeunes. Au 31 mars 2006, le portail jeunesse « Espace J » présentait 2 418 fiches d'information – soit 2 284 fiches ayant trait à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et 134 fiches concernant les programmes jeunesse offerts par les ministères et organismes gouvernementaux.

Sous la responsabilité du ministère, le portail jeunesse « Espace J » est développé en étroite collaboration avec les répondants ministériels en matière de jeunesse et les forums jeunesse régionaux.

Le portail « Espace J » compte plus de 1 000 visiteurs par jour.

Le portail « Espace J » est harmonisé avec le portail gouvernemental de services aux citoyens et aux entreprises. Il facilite ainsi l'accès des jeunes aux services gouvernementaux qui leur sont destinés. En outre, le ministère participe étroitement au développement du portail gouvernemental en tant que partenaire de premier plan. Le portail jeunesse « Espace J » s'inscrit dans la continuité des actions menant à la mise en œuvre du gouvernement en ligne et en constitue, à cet effet, un de ses premiers jalons.

Tel qu'indiqué dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, le ministère amorce les travaux relatifs à l'élaboration de la Phase II du portail « Espace J ». Cette phase vise notamment à offrir aux jeunes et aux intervenants une information gouvernementale et interministérielle enrichie.

AXE D'INTERVENTION : Le défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Indicateur :

- État de réalisation des mesures identifiées dans le cadre du Plan d'action triennal du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*

OBJECTIF : Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé

RÉSULTATS :

Le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* découle d'une décision gouvernementale visant à développer la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Un premier plan d'action triennal (2004-2006), *Mon avenir à ma manière*, a été élaboré à partir des consultations effectuées auprès de nombreux partenaires du réseau québécois de l'entrepreneuriat. En 2005-2006, la majorité des objectifs visés au terme de la deuxième année du plan d'action triennal ont été atteints.

- Des outils pédagogiques s'adressant aux trois niveaux d'enseignement ont été élaborés sous la coordination du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- La préparation d'un portfolio réunissant les meilleures expériences en entrepreneuriat réalisées au niveau secondaire a été engagée.
- L'entrepreneuriat figure désormais dans le projet éducatif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les enseignants de toutes les régions du Québec, du primaire, du secondaire ou de la formation professionnelle, disposent maintenant d'outils pour engager, dans leur discipline ou en interdisciplinarité, des activités pédagogiques à valeur entrepreneuriale.
- Les initiatives suivantes ont été menées à bien : création de 25 nouvelles écoles micro-entreprises environnementales, mise en place de 70 nouveaux clubs d'entrepreneurs étudiants, augmentation significative du nombre de participants au Concours québécois en entrepreneuriat (230 000 en 2005, comparativement à 148 100 en 2004), appui ou formation donnée à plus de 2 500 jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans afin d'améliorer leur habileté de gestion, accroissement de 89 à 110 du nombre d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat individuel et collectif (agents répartis sur l'ensemble du territoire québécois).
- Depuis le lancement du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, plus de 50 000 jeunes, enseignants et intervenants socioéconomiques ont été sensibilisés dans toutes les régions du Québec. Au total, des ressources de 10,5 millions de dollars ont été consacrées au *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* en 2005-2006 (sur un total de 21 millions de dollars pour la réalisation du Plan d'action triennal).

Orientation 3

Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, la troisième orientation a été déclinée en trois axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de neuf objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et de l'Accord sur le commerce intérieur.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente

Indicateurs :

- Révision du mandat des Bureaux du Québec au Canada
- Révision des accords de coopération existants et signature de nouveaux accords de coopération avec d'autres provinces
- Avancement des travaux visant un renforcement de l'Accord sur le commerce intérieur

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada

RÉSULTATS :

Le ministère a mis en place des orientations stratégiques précisant le mandat des Bureaux du Québec au Canada. Un plan d'action 2005-2008 a été élaboré. Il prévoit le développement de réseaux d'interlocuteurs sur lequel les Bureaux ont mis notamment l'accent.

En 2005-2006, le ministère du Conseil exécutif a participé activement à 107 réunions intergouvernementales et assisté et conseillé le premier ministre au cours de trois rencontres du Conseil de la fédération. Des communiqués font état des décisions prises lors des rencontres des ministres et des premiers ministres. Ils peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm.

OBJECTIF : Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires

RÉSULTATS :

Le ministère a été associé à un grand nombre de négociations intergouvernementales qui ont conduit à la signature de 82 ententes, dont :

- l'Entente finale Canada-Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel, en vertu du Projet de loi C-66,
- l'Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole,
- l'Entente Canada-Québec (2005) relative au Programme d'infrastructures,
- l'Accord Canada-Québec sur le programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux.

**Tableau récapitulatif des diverses interventions du ministère du Conseil exécutif
(Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes)**

	2004-2005	2005-2006
Réunions fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres	2	2
Réunions du Conseil de la fédération	4	3
Autres rencontres intergouvernementales	102	102
Ententes fédérales-provinciales signées	67	80
Ententes interprovinciales signées	6	2
Avis donnés aux différents comités ministériels	69	62
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	139	139

OBJECTIF : Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun

RÉSULTATS :

Le ministère a pris une part active à la mise en œuvre du plan de travail sur le commerce intérieur élaboré par le Conseil de la fédération, ce qui confirme l'importance que le Québec accorde à l'amélioration des échanges commerciaux au sein de l'espace économique canadien.

Les ministères provinciaux chargés de l'application de l'*Accord sur le commerce intérieur*, les ministères sectoriels québécois (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Secrétariat du Conseil du trésor, notamment) et le Secrétariat du commerce intérieur sont les partenaires du ministère du Conseil exécutif dans cette démarche. Le plan de travail comporte une quinzaine d'initiatives touchant le fonctionnement et la portée de l'*Accord sur le commerce intérieur* (voir à ce sujet : http://www.ait-aci.ca/index_fr/initiatives.htm).

Le Québec a présidé jusqu'en décembre 2005 les forums des représentants et des ministres responsables du commerce intérieur. À ce titre, le Québec a été l'hôte d'une rencontre ministérielle (rencontre tenue en juin 2005 dans la ville de Québec). Cette rencontre a permis d'approuver plusieurs modifications aux procédures de règlement des différends, en vue de les simplifier.

AXE D'INTERVENTION : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle

Indicateurs :

- Participation à des conférences, des colloques et des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle
- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales et actions prises en cas d'empiétements fédéraux et de non-respect des principes du fédéralisme

OBJECTIF : Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Dans le cadre de cet objectif, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales a prononcé un certain nombre de discours précisant les positions du Québec relativement au fédéralisme canadien. Le tableau ci-après identifie quatre de ces discours.

Discours prononcés par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes en 2005-2006, et précisant les positions du Québec relativement au fédéralisme canadien

Date	Lieu	Titre ou sujet
12 mai 2005	Kingston, Institut des relations intergouvernementales	Le Conseil de la fédération et l'asymétrie
18 octobre 2005	Québec, Chambre de commerce de Québec	L'affirmation du Québec dans le Canada et dans le monde, les relations internationales
14 novembre 2005	Ottawa, présentation au Forum des fédérations	Le Conseil de la fédération, perspectives d'avenir
11 mars 2006	Ottawa, Université d'Ottawa	Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada, Francophonie et spécificité du Québec

OBJECTIF : Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille stratégique à l'égard des politiques des autres gouvernements pouvant avoir des incidences importantes sur le Québec. Le ministère a proposé, lorsque nécessaire, des actions ou positions.

Le ministère a analysé les projets de loi fédéraux à l'étude devant le Parlement canadien ainsi que les politiques fédérales susceptibles de se traduire par des empiétements dans des champs relevant exclusivement du Québec. Le ministère a proposé, lorsque nécessaire, des actions ou positionnements.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère a travaillé sur le dossier des enjeux frontaliers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec.

De concert avec les ministères sectoriels concernés, le ministère a participé activement aux travaux préparatoires et à la Rencontre des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux, tenue à Kelowna en novembre 2005. L'objectif de la rencontre était de convenir de mesures visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones du Canada.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel

RÉSULTATS :

Le ministère a suivi de près les travaux en cours à Ottawa relativement aux réformes susceptibles de comporter d'importantes incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles, soit la réforme du programme de péréquation, les changements proposés au processus de nomination des juges à la Cour suprême et les aménagements que le gouvernement fédéral entend proposer au mode de sélection des sénateurs.

AXE D'INTERVENTION : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec

Indicateur :

- Développement d'approches communes avec les autres provinces et les territoires

OBJECTIF : Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal

RÉSULTATS :

En collaboration avec le ministère des Finances du Québec, le ministère a assuré la préparation de la position qui fut communiquée par le Québec devant le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal. Ce comité a été mis sur pied par le Conseil de la fédération pour examiner l'ensemble de la question du déséquilibre fiscal.

Lors du passage à Québec du sous-comité de la Chambre des communes sur le déséquilibre fiscal, le 11 avril 2005, les ministres québécois des Finances et des Affaires intergouvernementales canadiennes ont exprimé la position du Québec à l'égard du déséquilibre fiscal. Le ministère a alors collaboré à l'élaboration de cette présentation.

OBJECTIF : Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières

RÉSULTATS :

Le ministère a appuyé les ministères chargés de la négociation d'ententes sectorielles visant à assurer l'autonomie du Québec dans la mise en œuvre des initiatives fédérales. Plusieurs ententes bilatérales Québec-Ottawa ont ainsi été conclues. Ces ententes prennent en compte les besoins spécifiques du Québec et lui assurent la maîtrise d'œuvre. C'est le cas par exemple de l'*Entente relative au transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence*.

OBJECTIF : Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération

RÉSULTATS :

Sous la présidence des premiers ministres du Québec et de l'Ontario, une rencontre tripartite des ministres responsables de l'Éducation postsecondaire, des ministres de la Formation professionnelle et des ministres des Finances a eu lieu à Québec le 6 octobre 2005. Cette rencontre avait pour but d'examiner les questions financières liées à l'éducation postsecondaire et à la formation professionnelle. L'appui au premier ministre a été assuré par le ministère du Conseil exécutif, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

De concert avec les ministères concernés et le gouvernement de l'Ontario, le ministère a contribué à l'organisation du *Sommet sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*, intitulé « Préparer l'avenir ». Ce sommet, placé sous la présidence des premiers ministres du Québec et de l'Ontario, s'est tenu les 23 et 24 février 2006 à Ottawa. Il a réuni près de 300 représentants des collèges et des universités, du monde des affaires et des syndicats provenant de l'ensemble du Canada. Le sommet a permis de discuter des enjeux et des défis importants en matière d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle.



Orientation 4

Renforcer la francophonie canadienne

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette quatrième orientation a conduit à la formulation d'un axe d'intervention et de trois objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de cet axe d'intervention et de ces objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et de l'Accord sur le commerce intérieur.

AXE D'INTERVENTION : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français

Indicateurs :

- Révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada
- Activités et projets associant des organismes québécois et des organismes issus des communautés francophones et acadienne
- Intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération
- Création du Centre de la francophonie dans les Amériques

OBJECTIF : Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadienne

RÉSULTATS :

En 2005-2006, le ministère a accordé un soutien total de 2,25 millions de dollars aux promoteurs de 285 projets, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés* et du *Programme de coopération interprovinciale*.

Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés

Dépenses : 1 654 115 \$⁶

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de projets	173	171	167	172

Programme de coopération interprovinciale

Dépenses : 599 785 \$⁷

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de projets	105	86	112	113

De concert avec la Société Nationale de l'Acadie, le ministère a fourni l'appui nécessaire à la création d'un prix Acadie-Québec, visant à reconnaître l'apport remarquable de personnes ou d'organismes de l'Acadie et du Québec au développement et à la consolidation des liens entre Acadiens et Québécois.

Dans le cadre de l'entente de coopération qui lie le Québec et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, une tournée des régions du Québec a été organisée pour des représentants des communautés francophones et acadienne dans le but de nouer des partenariats dans les domaines de la jeunesse, de l'économie et de l'immigration.

Les réflexions en cours sur la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* se sont poursuivies en 2005-2006. Les représentants des communautés francophones et acadienne du Canada ont été consultés durant cette période, afin de valider les orientations retenues. Le Comité interministériel sur la francophonie canadienne a également été consulté. La *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* proposera une nouvelle approche du Québec en ce qui concerne la francophonie canadienne et visera le rassemblement des francophones et des francophiles du Canada.

⁶ La liste des projets réalisés en 2005-2006 est disponible dans le site Web du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, à l'adresse : http://www.saic.gouv.qc.ca/francophonie_et_cooperation/index.htm. Ce montant est sensiblement le même que lors des années antérieures.

⁷ De ce montant, 131 300 \$ ont été prélevés pour être versés au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes à titre de contribution annuelle du Québec. Ce montant est sensiblement le même que lors des années antérieures.

OBJECTIF : Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois

RÉSULTATS :

Lors de la dernière Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne tenue les 13 et 14 octobre 2005 à Régina, les ministres ont accepté de créer un comité de travail ministériel canadien ayant la responsabilité de dresser un inventaire des enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne, particulièrement quant à ses relations avec le gouvernement du Canada. Par la création de ce comité, la Conférence souhaite améliorer la concertation et l'appui aux représentants des communautés francophones.

Le ministère a par ailleurs poursuivi les efforts visant la signature d'ententes bilatérales en matière de francophonie avec les provinces et territoires, afin d'assurer l'intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération.

- Un nouvel accord de coopération en matière de francophonie a été signé avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en juin 2005.
- Un premier accord de coopération dans le domaine de la francophonie a été signé avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en novembre 2005.
- Des négociations ont été amorcées afin de conclure des accords de coopération en matière de francophonie avec l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador.

Au terme de ces négociations, le Québec aura conclu des accords avec l'ensemble des provinces de la Fédération et un des trois territoires.

OBJECTIF : Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les travaux de réflexion menant à la création du Centre de la francophonie dans les Amériques, en consultation avec les ministères et organismes concernés. Le Centre aurait pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie vivante, dynamique et porteuse d'avenir pour la langue française.



Orientation 5

Accompagner le développement des nations autochtones

La cinquième orientation du *Plan stratégique 2005-2008* comprend quatre axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de huit objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires autochtones, placé sous l'autorité du ministre délégué aux Affaires autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones

Indicateurs :

- Réalisation du Forum sur le développement social et économique des nations autochtones
- État des relations avec chacune des communautés

OBJECTIF : Organiser et tenir un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations

RÉSULTATS :

À la suite des travaux effectués par le ministère en 2005-2006, le Forum sur le développement social et économique des nations autochtones s'est tenu les 25, 26 et 27 octobre 2006 à Mashteuiatsh. L'objectif est de réfléchir en commun sur les perspectives socioéconomiques des Premières Nations. Les discussions ont été articulées autour de quatre thèmes : économie et emploi; santé, services sociaux et services à l'enfance; culture et éducation; infrastructures et développement communautaire durable.

Afin de préparer le forum, des réunions ont eu lieu les 17 octobre 2005, 2 décembre 2005 et 6 janvier 2006 entre des représentants du ministère et de la Société Makivik. Il a été convenu de tenir une rencontre avec les Inuits à Kuujuaq (dénommée également Katimajit). Les conclusions de ces discussions seront présentées au Forum à Mashteuiatsh.

OBJECTIF : Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère est le principal intervenant impliqué dans le maintien de liens de communication continue auprès des nations autochtones. Le ministère a donc travaillé à consolider les acquis, tout en élargissant activement la sphère de ses interlocuteurs. Il est parvenu à nouer des contacts et à entretenir des relations fréquentes avec des intervenants de niveau politique et administratif des communautés, organismes et nations autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Des droits à clarifier

Indicateurs :

- État d'avancement des négociations
- Activités réalisées pour préciser l'exercice des droits ancestraux

OBJECTIF : Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale

RÉSULTATS :

Les discussions ont repris à l'hiver 2006 avec les communautés qui l'ont souhaité.

- Des rencontres régulières ont eu lieu avec le conseil tribal Mamuitun (Essipit, Nutakuan, Mashteuiatsh) à partir de l'hiver 2006. Ces rencontres visent à négocier un éventuel traité sur la base de l'entente de principe signée en 2004. Des rencontres ont également eu lieu avec l'Assemblée Mamun Pakatatau Mamit (Mingan, Saint-Augustin, La Romaine) et la Corporation Ashwanipi (Matimekossh – Uashat-Maliotenam). Elles ont porté sur la structuration de la négociation.
- Les négociations se sont poursuivies entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et la nation attikamek en vue de la conclusion d'une entente de principe portant sur les dispositions générales et la certitude juridique ainsi que sur l'autonomie gouvernementale.
- Les négociations se sont poursuivies avec les Micmacs de Gespeg en vue de conclure une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale, afin de leur assurer un plus grand contrôle de leur vie.

OBJECTIF : Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux

RÉSULTATS :

La négociation d'un traité, tant celui envisagé avec les Innus que celui envisagé avec les Attikameks, vise à préciser les modalités d'exercice des droits ancestraux et leur harmonisation avec les activités de l'ensemble des citoyens du Québec. La négociation a également pour objet de s'assurer que le développement du territoire et des ressources naturelles se fera en considération des droits des Autochtones et, lorsque possible, de leur participation.

AXE D'INTERVENTION : Des actions gouvernementales coordonnées

Indicateurs :

- État d'avancement des discussions pour chacune des questions abordées dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Respect des engagements pris dans chacune des ententes de développement
- Respect des engagements pris dans les ententes particulières de financement conclues dans le cadre d'un programme d'aide financière

OBJECTIF : Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus

RÉSULTATS :

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador signaient un engagement politique mutuel établissant le Conseil conjoint des élus. Regroupant des chefs autochtones et des ministres du gouvernement du Québec, le Conseil conjoint des élus constitue un forum d'échanges politiques sur les thèmes suivants : le territoire et les ressources; la fiscalité et le développement de l'économie; les services aux Autochtones vivant sur et hors réserves.

Le ministère a soutenu la préparation des réunions du Conseil conjoint des élus. Le Conseil a tenu cinq rencontres depuis l'automne 2003.

- Une table conjointe sur la fiscalité a été créée, permettant l'ouverture du dialogue sur plusieurs irritants.
- Un mandat de recherche sur les services aux Autochtones sur et hors réserves a été confié à une équipe de recherche qui fera prochainement un rapport au Conseil.

OBJECTIF : Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris et la mise en œuvre de l'entente communément appelée *La paix des braves*.

- Les négociations avec les Cris se sont poursuivies relativement à divers dossiers tels l'administration de la justice et les services correctionnels, les services policiers, les terres d'Oujé-Bougoumou, certaines terres de Mistissini et de Chisasibi, ainsi que l'accès au territoire.
- En cours d'année, le gouvernement du Québec et les Cris ont convenu d'amender le chapitre 3 de *La paix des braves* en matière forestière.

Le ministère a travaillé à la conclusion des ententes suivantes :

- Le ministère a pris soin d'honorer les engagements pris envers l'administration régionale Kativik dans l'entente *Sivunirmut* en versant un financement global de 28,5 millions de dollars, regroupant ainsi pour une seconde fois à l'intérieur d'une seule enveloppe les sommes provenant de six ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- Le Québec a conclu une entente de financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik, entente dont les objectifs sont les mêmes que dans l'entente signée avec l'administration régionale Kativik. La simplification des mécanismes de transfert des fonds publics constitue une étape de plus dans la réalisation des engagements découlant de l'entente *Sanarrutik* qui établit entre le Québec et les Inuits un partenariat sur le développement économique et communautaire.
- L'année a également été marquée par la reprise des négociations avec les Algonquins de Lac-Rapide (Lac-Barrière) concernant, notamment, la réalisation d'un plan d'aménagement intégré des ressources.

Au cours de 2005-2006, le ministère a activement participé à la conclusion des ententes suivantes :

- entente relative au développement et à la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Étamamiou,
- entente administrative concernant le rapprochement entre les communautés algonquines et les divers milieux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le ministère s'est assuré que tous les engagements pris dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale – Volet autochtone* étaient respectés.

- Le ministère a apporté son soutien aux activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence.
- Un deuxième appui financier a été dégagé en faveur du projet pilote du Centre d'entraide autochtone de Senneterre visant à contrer la violence.
- Un appui financier a été accordé à la table de concertation réunissant divers organismes autochtones et portant sur la problématique de la violence conjugale et familiale.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises

RÉSULTATS :

Le ministère a mis en œuvre les soutiens du gouvernement du Québec aux mesures et aux projets autochtones. Sur les 55 communautés autochtones, 52 avaient signé une entente particulière avec le gouvernement du Québec avant l'échéance du 31 mars 2004.

- Au 31 mars 2006, le ministère a retenu 421 projets totalisant 107,9 millions de dollars, ce qui représente 91 % de l'ensemble des enveloppes allouées aux communautés signataires.
- Le ministère a également retenu 50 projets totalisant 5 millions de dollars pour les Autochtones hors réserves.
- Au total, 430,4 millions de dollars ont été investis, créant ou consolidant 1 772 emplois.
- Dans le cadre du *Programme de soutien financier pour les projets proposés par des organismes et promoteurs amérindiens et inuits*, le ministère a soutenu divers projets totalisant plus de 1,4 million de dollars. Le ministère a notamment financé onze organismes autochtones œuvrant dans le domaine communautaire.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure information aux citoyens

Indicateur :

- Niveau de connaissance, de compréhension et de satisfaction à l'égard des négociations par le gouvernement du Québec

OBJECTIF : Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2005-2006, les activités de communication accomplies par le ministère ont contribué à faire connaître les différents dossiers de la négociation en général.

- L'organisation de sessions de sensibilisation et d'information, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et Affaires indiennes et du Nord Canada, a permis aux élus municipaux de mieux comprendre les questions et les principaux enjeux en matière autochtone.
- La diffusion de documents d'information tels que la carte « Les Autochtones du Québec » et les fiches d'information sur les nations autochtones est un exemple d'action ayant permis de joindre directement les citoyens au cours de la dernière année.
- Enfin, plusieurs sessions de sensibilisation ont été offertes aux professionnels des milieux carcéraux, de la justice et de la fiscalité. Les buts visés par ces sessions sont les suivants :
 - informer et sensibiliser le personnel des secteurs public, parapublic et municipal aux réalités culturelles, politiques, sociales et économiques des Autochtones;
 - permettre aux personnes qui ont à travailler directement ou indirectement avec la clientèle autochtone de mieux situer leurs interventions de travail et d'établir des contacts plus harmonieux avec les Autochtones.

Orientation 6

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette sixième orientation comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats 2005-2006 sont présentés en fonction de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, placé sous l'autorité du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques

Indicateurs :

- Adoption d'une version refondue de la *Loi électorale*
- Adoption des modifications à la *Loi sur l'Assemblée nationale* et au *Règlement de l'Assemblée nationale*

OBJECTIF : Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a été appelé à soutenir activement le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dans le cadre des travaux parlementaires visant la mise sur pied, en juin 2005, de la Commission parlementaire spéciale sur la *Loi électorale* chargée d'étudier l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale* ainsi que lors des consultations particulières et générales qui ont suivi à l'automne 2005 et à l'hiver 2006.

Pour favoriser une participation accrue des citoyens, un Comité citoyen a été formé. Il était composé de quatre femmes et quatre hommes choisis au hasard et chargés d'assister les parlementaires. Les personnes désireuses de faire connaître leur point de vue n'étaient pas obligées de présenter un mémoire. La commission a siégé dans 16 villes du Québec et a eu recours à la vidéoconférence pour l'organisation de certaines séances. Elle a pu obtenir les opinions des citoyens par Internet.

Tout au long de la consultation, le ministère a procédé à l'analyse des mémoires et des positions exprimées afin de soutenir les interventions du ministre et de l'appuyer en prévision des changements susceptibles d'être apportés à l'avant-projet de loi lors des étapes ultérieures. La consultation a permis d'entendre 379 personnes et organismes. Elle a reçu 374 mémoires, 371 commentaires manuscrits et 1 170 interventions par Internet.

OBJECTIF : Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés

RÉSULTATS :

Le ministère a apporté son soutien au Leader du gouvernement dans le cadre des travaux entrepris à la suite de la présentation, en juin 2004, du cahier de propositions de réforme parlementaire référé à la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire et au comité technique chargé de procéder à la recherche de consensus. Plus particulièrement, le ministère a participé aux travaux du Comité de travail sur l'éthique et la déontologie parlementaires mis sur pied afin de proposer à la sous-commission un projet de code d'éthique et de déontologie à l'intention des parlementaires. Le comité a présenté son rapport en août 2005.

Le ministère sera appelé à collaborer plus étroitement aux travaux de la sous-commission lorsque seront abordées les propositions relatives au processus budgétaire et au processus législatif qui visent à redéfinir les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- Politique de diffusion systématique de l'information publique
- Politique de protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables ministériels en matière de sécurité, de confidentialité et d'intégrité à l'égard de la prestation électronique de services aux citoyens

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a apporté son soutien au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dans le cadre des étapes législatives consécutives au dépôt du projet de loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (Projet de loi n° 86)*.

Le ministère a assuré l'élaboration de deux ébauches de politiques en matière de diffusion systématique de l'information et de protection des renseignements personnels. Ces deux ébauches ont été déposées par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dans le cadre de la consultation générale tenue par la Commission de la culture.

Au terme de ces travaux de consultation publique, le ministère s'est employé à élaborer les amendements susceptibles d'être apportés au projet de loi dans le cadre de l'étude détaillée qui a commencé en mars 2006.

OBJECTIF : Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni son avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes qui en ont fait la demande concernant les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets.

Le ministère se prépare à informer les ministères et les organismes des changements apportés aux lois en matière d'accès et de protection des renseignements personnels dès l'adoption du *Projet de loi n° 86*.

OBJECTIF : Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi son travail d'analyse et d'expertise de différents projets en matière de prestation électronique de services soumis auprès des instances décisionnelles du gouvernement. Un professionnel membre du personnel du ministère, expert en sécurité de l'information, a été prêté en partie au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du développement de l'Inforoute Santé du Canada.

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*⁸, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

La présente section du rapport annuel de gestion dresse le bilan des engagements qui y ont été pris.

Des services accessibles

Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone (1-800-463-5306) ou au moyen de son site Internet (www.jeunes.gouv.qc.ca) selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

Toutefois, le service téléphonique sans frais du Secrétariat est transféré depuis juillet 2006 à Services Québec (1-800-363-1363), qui traite désormais les demandes d'information des citoyens. La mission de Services Québec est notamment d'offrir des services de renseignements et de référence pour faciliter les relations entre l'État et les citoyens ou les entreprises, et d'encourager la concertation et le partenariat dans la prestation des services publics.

Les citoyens peuvent également obtenir l'information souhaitée en envoyant un courriel à Services Québec via le portail jeunesse « Espace J » (<http://www.espacej.gouv.qc.ca/>).

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîtes vocales, par télécopieur ou par courriel (l'adresse sur Internet est : <http://www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp>).

Le Secrétariat assure une première réponse au plus tard au cours du jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

⁸ <http://www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm>.

Des services courtois et personnalisés

Secrétariat à la jeunesse

En 2005-2006, le Secrétariat à la jeunesse a reçu 2 650 demandes d'information, dont 2 275 acheminées par téléphone et 375 par courriel.

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande s'établit à dix minutes en moyenne. Il varie selon la nature de chaque demande, et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes et commentaires formulés et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Secrétariat à la jeunesse

En 2005-2006, 95 % des demandes reçues par téléphone et par courriel ont obtenu une réponse le jour même. Les autres demandes (5 %) ont été traitées selon le délai fixé dans la déclaration de services du ministère, c'est-à-dire au plus tard le jour ouvrable suivant la demande.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes du gouvernement.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources matérielles,
- les ressources informationnelles.



Les ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2006, le ministère comptait un effectif autorisé de 496 personnes, comparativement à 436 personnes le 31 mars 2005. L'écart s'explique par l'ajout à l'effectif du ministère du personnel du Bureau de soutien aux renseignements personnels et à l'accès à l'information ainsi que du personnel de la Commission d'accès à l'information. L'effectif ne comprend pas le personnel des directions de communication intégré au ministère le 1^{er} avril 2006.

Effectif autorisé au 31 mars 2006	
Secteur	Effectif
Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i>	243
Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>	73
Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>	49
Programme 5 : <i>Jeunesse</i>	37
Programme 6 : <i>Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information</i>	69
Total partiel	471
Autre effectif	
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	25
Total de l'effectif autorisé	496

Embauche

En 2005-2006, le ministère a procédé à l'embauche de 48 personnes, soit 17 personnes occasionnelles, 22 personnes étudiantes, 8 stagiaires et une personne nommée à titre temporaire.

Sur ce total, huit personnes (soit 17 % des embauches de l'année) appartenaient à l'un ou l'autre des groupes cibles – soit les communautés culturelles, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Représentativité

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, Autochtones et anglophones au sein du ministère se situe à 4,3 % (18 personnes).

Le taux de représentation des personnes handicapées au sein du ministère est de 0,7 % (trois personnes).

Le taux de représentation des femmes à l'intérieur du ministère s'élève à 50 % et se répartit comme suit :

- Personnel d'encadrement : 20,8 %
- Personnel professionnel : 44,6 %
- Personnel technicien : 76,4 %
- Personnel de bureau : 85,5 %

Diffusion d'information relative à la carrière

Le personnel est régulièrement informé des offres d'affectation par le biais du courrier électronique. Le journal *Info-carrière* est toujours disponible sur l'intranet du ministère.

Santé et sécurité au travail

En 2005-2006, le ministère a relevé deux cas d'accident ou de maladie professionnels, soit trois de moins qu'en 2004-2005. Dans le cadre de la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise, le ministère met en œuvre des moyens qui ont trait notamment à des mesures d'ergonomie, à des campagnes de vaccination et à une meilleure gestion des absences.

Programme d'aide aux employés

Le *Programme d'aide aux employés* vise à aider les personnes aux prises avec des problèmes susceptibles d'avoir un impact sur leur santé psychologique et, par voie de conséquence, d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail.

En 2005-2006, 42 personnes y ont eu recours. Pour offrir ce service, la Direction des ressources humaines, financières et matérielles fait appel à des spécialistes de l'intérieur ou de l'extérieur du ministère.

Politique ministérielle sur le harcèlement

À la suite des changements apportés à la *Loi sur les normes du travail*, le ministère s'est doté, en septembre 2004, d'une politique visant à contrer le harcèlement au travail. Un programme de formation et d'information a été offert à tout le personnel en 2004-2005. Depuis, la formation continue demeure une avenue prioritaire. Depuis la mise en application de cette politique, la Direction des ressources humaines, financières et matérielles répond régulièrement aux diverses questions portant sur le sujet et s'assure que le ministère fait tout en son pouvoir pour prévenir le harcèlement au travail.

Éthique

Le répondant ministériel en matière d'éthique offre le service-conseil auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires.

En 2005-2006, le ministère a procédé à la mise à jour de son plan d'action en matière d'éthique. Dans ce cadre, il a mis sur pied un comité de travail représentatif de l'organisation, comité qui a pour mandat d'appuyer le répondant dans la mise en œuvre des différentes activités de soutien à une gestion éthique.

La sensibilisation et la formation du personnel figurent au premier plan des priorités du ministère en matière d'éthique pour l'année 2006-2007.

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information) inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale, de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses probables de 2005-2006 et les dépenses réelles de 2004-2005 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Dépenses du ministère du Conseil exécutif		
Programme	Dépenses probables ⁽¹⁾ 2005-2006 (000 \$)	Dépenses réelles 2004-2005 (000 \$)
Programme 1 : <i>Cabinet du lieutenant-gouverneur</i>	1 071,2	964,8
Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i>	35 808,6 ⁽²⁾	40 220,9
Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>	11 233,3	10 574,8
Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>	143 046,9	138 303,6
Programme 5 : <i>Jeunesse</i>	8 716,5	18 553,7
Programme 6 : <i>Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information</i>	5 601,6	1 189,8
TOTAL	205 478,1	209 807,6
Investissements	321,8	430,8

(1) Estimation selon les données les plus récentes.

(2) Ce montant inclut les dépenses du Bureau du soutien aux renseignements personnels et à l'accès à l'information et de la Commission d'accès à l'information. Il n'inclut pas les dépenses relatives au personnel des directions de communication des autres ministères affecté au ministère du Conseil exécutif. Les crédits afférents ont été transférés au ministère le 1^{er} avril 2006.

Au programme 2, la réduction des dépenses par rapport à 2004-2005 s'explique pour 3,7 millions de dollars par les dépenses effectuées en 2004-2005 pour la réalisation des forums en région *Places aux citoyens* et du Forum des générations.

Au programme 4, l'indexation des coûts des ententes avec la nation crie et l'administration régionale Kativik a entraîné une augmentation des dépenses de 3,1 millions de dollars. De plus, le transfert de responsabilités à l'égard de l'entente concernant le financement global de l'administration régionale Kativik explique une variation de la dépense de 1,5 million de dollars.

La diminution des dépenses au programme 5 est due au fait que le financement accordé dans le cadre du *Fonds régional d'investissement jeunesse* prenait fin en 2004-2005 (10 millions de dollars). Ce programme a été reconduit dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.

En ce qui concerne le programme 6, l'augmentation de la dépense pour l'exercice 2005-2006 s'explique par l'augmentation des responsabilités assumées dans le cadre de ce programme. Depuis le 9 mars 2005, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'exécutif* (L.R.Q., c. E-18), de l'article 3.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et du décret 175-2005, la Commission d'accès à l'information et les activités de soutien s'y rattachant sont placées sous la responsabilité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Les ressources matérielles

Au cours de l'année 2005-2006, l'équipe des ressources matérielles a offert ses services habituels de courrier, messagerie, approvisionnement, aménagement, téléphonie et télécommunications. Elle a notamment consenti des efforts particuliers à la sécurité des lieux, principalement à l'Édifice « H », en mécanisant les mesures de sécurité pour rationaliser les coûts liés à ce domaine d'activité.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2005-2006, le ministère a assuré à son personnel l'accès à des systèmes et à des outils stables et performants. Des efforts importants ont été consacrés à la sécurité de l'information numérique ministérielle, notamment par la réalisation d'une analyse de risques exhaustive et par la vérification de la sécurité de technologies spécialisées utilisées par le personnel.

Pendant la même période, le ministère a amorcé la modernisation de ses processus de développement de systèmes d'information. Les technologies désormais utilisées permettront de répondre plus facilement aux besoins tout en permettant l'échange de composantes avec d'autres organisations.

Le ministère a poursuivi ses efforts en matière de gestion intégrée et de sécurité des documents en réalisant la numérisation des documents, décrets, mémoires et autres textes essentiels.

Par ailleurs, le personnel dispose désormais d'un intranet ministériel où il peut retrouver informations et conseils sur l'utilisation éthique et sécuritaire des technologies de l'information.



Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le ministère du Conseil exécutif est soumis à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental. Ces exigences concernent :

- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels,
- la politique linguistique,
- l'utilisation du français dans les technologies de l'information,
- le suivi à apporter aux recommandations du Vérificateur général.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2005-2006 afin de respecter ces exigences.



Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels et sur le contenu de certains formulaires afin de limiter à l'essentiel la collecte des renseignements personnels.

Priorités d'action pour l'année 2006-2007

Le ministère du Conseil exécutif entend poursuivre auprès de son personnel ses efforts de sensibilisation aux enjeux et obligations liés à la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2005-2006 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 130 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du ministère. Il s'agit d'une augmentation de 40 % par rapport à 2004-2005.

- Quatre-vingt-douze demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours alors que les 38 autres l'ont été dans un délai de trente jours.
- Quatre-vingt-trois demandeurs ont reçu une réponse favorable et six ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers.
- Deux demandes ont fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur.
- Vingt et une demandes ont fait l'objet d'un refus total ou partiel.
- Dix-huit demandes n'ont pu être menées à terme, le ministère ne détenant aucun document relatif à celles-ci.
- Quatre demandes ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Au cours de la même période, le ministère n'a pas eu à se présenter devant la Commission pour défendre sa position dans un dossier de révision.

Au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, sept demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat. Cinq d'entre elles ont reçu une réponse favorable. Aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Politique linguistique

En 2005-2006, le ministère s'est assuré du respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il a répondu aux questions des membres du personnel relatives aux clauses de la politique. Le ministère a de plus fourni aux diverses unités du ministère les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Utilisation du français dans les technologies de l'information

Le ministère veille au respect des dispositions de la *Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information*. Les communications entre l'Administration et les citoyens respectent toutes les exigences de la langue française. Le français est utilisé dans tous les postes de travail et, lorsque cela est possible, par les spécialistes des technologies de l'information.

Suivi des recommandations du Vérificateur général

Démographie

En 2001, le Vérificateur général avait recommandé que le gouvernement :

- se dote d'une stratégie globale au regard des risques associés aux changements démographiques;
- instaure un processus continu de détermination et d'évaluation de ces risques;
- communique périodiquement une information étoffée aux parlementaires et à la population sur ces risques et leurs effets prévisibles.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les huit équipes de travail mises sur pied par le premier ministre du Québec en vue d'élaborer des solutions pour permettre au Québec de relever les deux grands défis résultant de l'état des finances publiques et des changements démographiques ont complété leurs travaux. Sept d'entre-elles ont déposé un rapport. Ces équipes de travail ont fait suite aux consultations populaires *Place aux citoyens* et au Forum des générations, tenues respectivement à l'été et à l'automne 2004 et qui avaient pour but de partager et d'enrichir la stratégie globale du gouvernement *Briller parmi les meilleurs*.

Par ailleurs, afin d'instaurer un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a entrepris la mise à jour du document *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques*. Ainsi, au cours de l'exercice 2005-2006, 27 ministères et organismes du gouvernement du Québec ont été invités à collaborer en fournissant la documentation pertinente. Le but est de permettre au ministère de dégager, à nouveau, une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes et de formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

C'est également par souci de mettre en place un processus de détermination et d'évaluation des risques, qu'à l'initiative conjointe du ministère du Conseil exécutif et du Fonds de la recherche sur la société et la culture, 17 ministères et organismes se sont réunis pour élaborer un programme de recherche en vue de mobiliser le milieu universitaire québécois sur la problématique des changements démographiques et de leurs impacts. Sept projets de recherche ont été terminés au cours de l'exercice 2005-2006. Les résultats ont été présentés en janvier 2006. Deux projets sur la situation financière des personnes âgées sont toujours en cours.

Pour informer la population sur les risques associés aux changements démographiques, le ministère a également collaboré à la série de reportages intitulée « Choc 2013 » de la revue *L'actualité* en coordonnant les réponses ministérielles concernant les huit grandes questions abordées. Les questions portaient sur la natalité, les conflits entre générations, le rôle des entreprises et des municipalités, le dépeuplement des régions, l'intégration des immigrants, les finances publiques et le projet ontarien de caisse santé. La série de questions, qui a débuté en mars 2005 avec le mot du premier ministre, a été complétée en novembre 2005.

Développement durable

La responsabilité du développement durable a été confiée par le premier ministre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette responsabilité a été consacrée par l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, en 2005.

En conséquence, les recommandations formulées par le Vérificateur général, dans son rapport 2003-2004, à l'endroit du ministère du Conseil exécutif à ce sujet ne s'appliquent pas.

Éthique

Dans son rapport pour l'année 2004-2005, le Vérificateur général conclut que des progrès satisfaisants ont été accomplis pour 86 % des recommandations qu'il avait formulées en matière d'éthique dans son rapport pour l'année 2000-2001 et que des gestes concrets ont été posés à l'égard de toutes ses recommandations.

Plus spécifiquement, il est noté que c'est sur le plan du personnel assujéti à la *Loi sur la fonction publique* qu'ont été apportées les améliorations les plus importantes. Des améliorations sont également relevées à l'égard des mesures visant les administrateurs publics. On souligne enfin que des efforts restent à être déployés à l'égard notamment du personnel des organismes qui n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique*.

Dans ses commentaires en réponse à ce rapport, le ministère du Conseil exécutif déclarait qu'il partageait ces conclusions générales et que, tout en continuant, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, à exercer un leadership en matière d'éthique, il comptait accentuer son intervention en cette matière auprès des organismes dont le personnel n'est pas régi par la *Loi sur la fonction publique*.

- Le ministère a ainsi continué de participer activement au réseau des répondants en éthique de la *Loi sur la fonction publique* et, plus particulièrement, aux travaux visant à dresser et à diffuser le bilan de l'état d'avancement des travaux en matière d'éthique dans la fonction publique. Le ministère a également joué un rôle-conseil en matière d'éthique et participé à des sessions de formation et de sensibilisation en cette matière auprès des titulaires d'un emploi supérieur.
- Le ministère a communiqué avec 70 organismes gouvernementaux dont le personnel n'est pas régi par la *Loi sur la fonction publique*, afin de les inciter à diffuser dans leur organisation la *Déclaration des valeurs de l'administration publique québécoise* et de leur rappeler l'importance que leurs employés soient régis par un code d'éthique et de déontologie contenant des normes analogues à celles en vigueur dans la fonction publique.

Le ministère a aussi participé aux travaux du *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique québécoise* intitulé « Cinq années de gestion axée sur les résultats au gouvernement du Québec ». Ce rapport suggère de généraliser l'application de normes d'éthique et de discipline équivalentes à celles prévues dans la *Loi sur la fonction publique* à l'égard des organismes de l'administration publique dont le personnel n'est pas régi par cette loi.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre des Finances.

La présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

Le président du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La présidente du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Comité de législation

Le ministre de la Justice, qui en assume la présidence.

Le ministre du Travail, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre du Revenu.

La ministre du Tourisme.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la présidence.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre des Finances.

Le ministre de la Justice.

La ministre de la Culture et des Communications.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Le ministre du Travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Le ministre des Services gouvernementaux.

La ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la présidence.

Le ministre des Finances, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Le ministre des Transports.

La ministre des Affaires municipales et des Régions.

Le ministre des Services gouvernementaux.

Le ministre du Revenu.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La ministre du Tourisme.

La ministre déléguée aux Transports.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

La ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la présidence.

La ministre responsable de la région de la Mauricie, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre du Tourisme et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La ministre responsable de la région de Laval.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

Le ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre des Finances.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.



Annexe 2 – Indicateurs de gestion de l'organisation

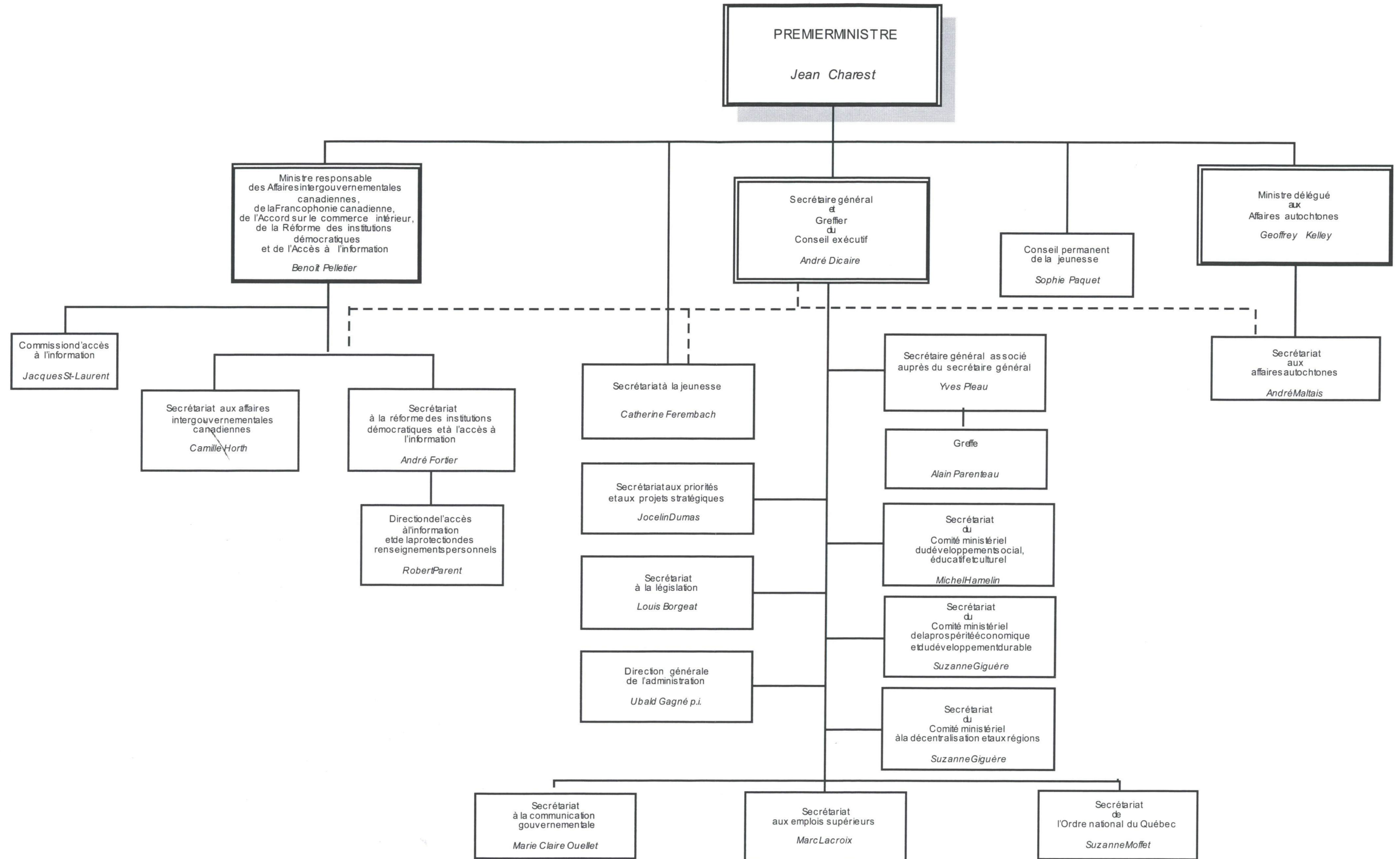
Afin de présenter un portrait aussi complet que possible de la gestion du ministère du Conseil exécutif, le tableau suivant rend compte des indicateurs reliés à la gestion des ressources humaines, budgétaires, financières et informationnelles.

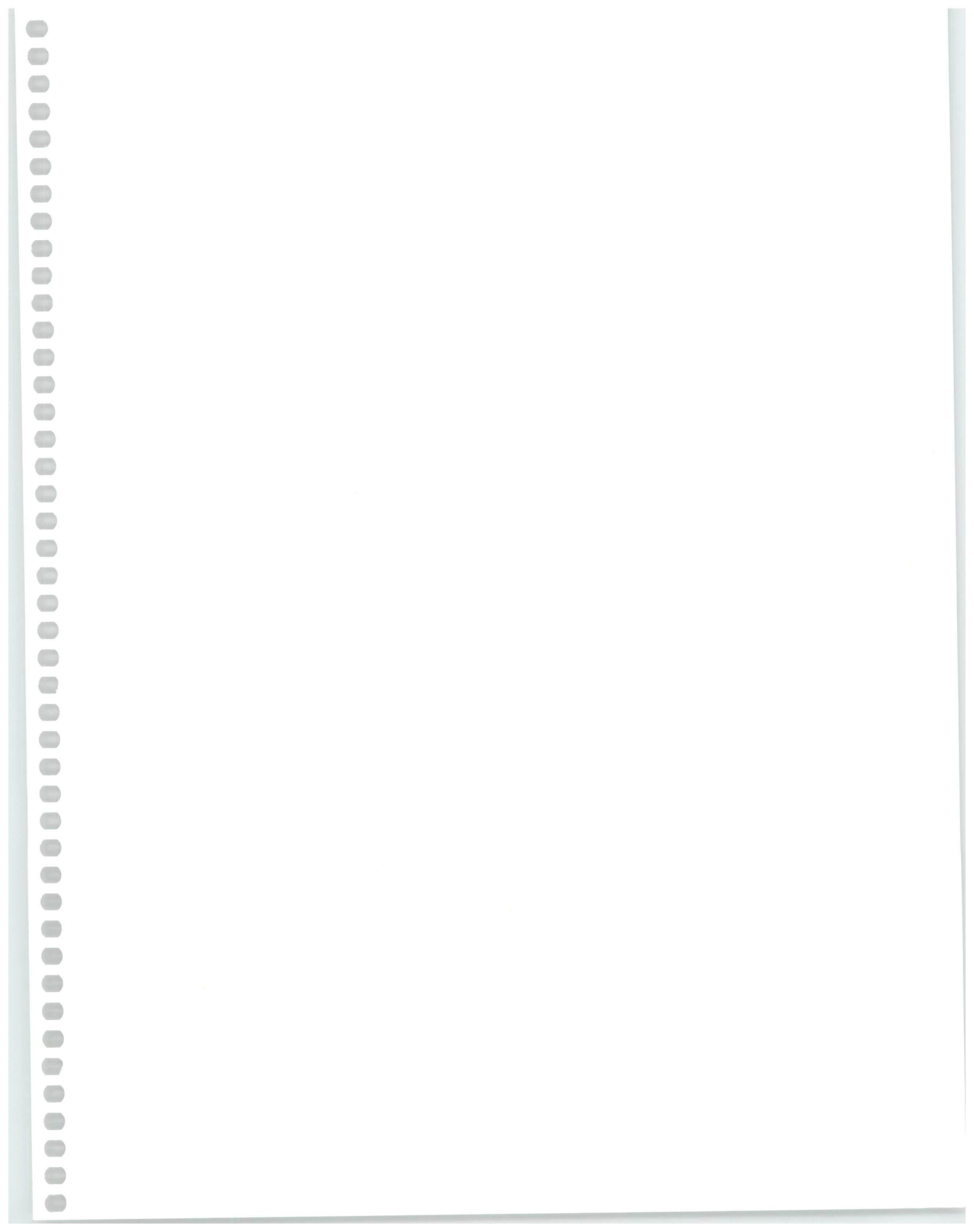
INDICATEURS		2004-2005		2005-2006	
RESSOURCES HUMAINES		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Répartition de l'effectif par type et par catégorie d'emploi, en nombre d'équivalents temps complet (ETC) utilisés et en pourcentage du total des ETC utilisés ⁽¹⁾	• Réguliers	384	88,5	380	90,9
	• Occasionnels	50	11,5	45	9,1
	• Cadres	76	17,5	74	17,4
	• Professionnels (juristes inclus)	163	37,6	163	38,4
	• Fonctionnaires (PBTA) ⁽²⁾	195	44,9	188	44,2
	• Hommes	176	40,6	175	41,2
	• Femmes	258	59,4	250	58,8
Répartition de l'effectif au 31 mars 2006 par groupe d'âge	Nombre et pourcentage de ETC utilisés				
	• 35 ans et moins	55	12,7	59	13,9
	• 36 à 55 ans	283	65,2	281	66,1
	• 56 ans et plus	96	22,1	85	20,0
		Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Prévisions des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en pourcentage des employés	Nombre de personnes visées et pourcentage par rapport au nombre d'employés au 31 mars 2006 ⁽³⁾	45	12	72	13,3
			%		%
Taux de roulement du personnel régulier	Nombre de personnes remplacées à un poste régulier au cours de l'année, excluant les affectations, par rapport au nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars 2006		6,8		4,3
			N ^{bre}		N ^{bre}
Nombre de jours de formation	Jours-personne ⁽¹⁾		737		633

INDICATEURS		2004-2005	2005-2006		
RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES		k \$	k \$		
Dépenses pour la formation et le développement du personnel	Dépenses totales en formation ⁽¹⁾	878,0	776,0		
RESSOURCES INFORMATIONNELLES		k \$	%	k \$	%
Dépenses en matière de ressources informationnelles	• Dépenses en ressources informationnelles	1 975,1	-	1 985,7	-
	• Croissance annuelle des dépenses en ressources informationnelles	n.d.	n.d.	10,6	0,5
	• Pourcentage des dépenses en ressources informationnelles par rapport aux dépenses totales du ministère (en pourcentage)	-	1,0	-	1,0

- (1) Excluant le personnel de la Commission d'accès à l'information, pour laquelle les indicateurs de gestions seront rendus publics dans le rapport annuel de gestion de l'organisme, ainsi que le personnel des directions de communication d'autres ministères, affecté au ministère du Conseil exécutif le 1^{er} avril 2006.
- (2) Personnel de bureau et technicien assimilé.
- (3) Excluant le personnel de la Commission d'accès à l'information, les occasionnels et les administrateurs d'État du ministère.

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif (au 31 mars 2006)





*Ministère
du Conseil exécutif*

Québec 